

**Objet : Maîtrise d'Œuvre complète (MOE) pour le
RENOUVELLEMENT DE LA TELEGESTION A L'ECHELLE
COMMUNAUTAIRE**

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 30-8°,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 9 avril 2014, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de services pour une mission de Maîtrise d'Œuvre complète (MOE) pour renouvellement de la télégestion à l'échelle communautaire, incluant toutes les phases d'avant-projet puis de réalisation,

Considérant le montant estimatif de ce marché qui s'établit à 17 000 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec GAXIEU (4 Rue du Moulinas, 66330 Cabestany) un marché de services pour une mission de Maîtrise d'Œuvre complète (MOE) pour le renouvellement de la télégestion à l'échelle communautaire, incluant toutes les phases d'avant-projet puis de réalisation.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 17 000,00 €HT est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

19 MARS 2019

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20190319-2019-03-07D-AU
Date de télétransmission : 19/03/2019
Date de réception en préfecture : 19/03/2019

16 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 30 50 Fax : 04 68 37 32 89
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 0014